



# DELUBAC PATRIMOINE

Reporting au 31 janvier 2025

SFDR<sup>(1)</sup> Article 8

■ **ACTIF NET : 9,45M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 203,14€**

■ **L'ÉQUIPE DE GESTION**

■ **COMMENTAIRE DE GESTION**

Depuis son investiture le 20 janvier, D. Trump a déjà signé des dizaines de décrets, impactant directement la politique commerciale, migratoire, et environnementale des Etats-Unis. Ces mesures ont pour but de renforcer le leadership américain, déjà très présent sur le plan économique, technologique et politique. La zone euro reste clairement en retrait : le FMI vient encore de revoir à la hausse ses prévisions de croissance 2025 pour les USA (à 2.7%) et à la baisse (à 1%) pour l'Eurozone. Pour leur première réunion de l'année, si la FED a opté comme prévu pour le statu quo, la plupart des banques centrales - dont la BCE - ont poursuivi leur assouplissement monétaire. Malgré cela, les taux souverains à long terme ont retrouvé des points hauts au cours du mois de janvier, sur des craintes de résurgence de l'inflation liée à une guerre tarifaire : le 10 ans américain a dépassé les 4.80 %, le 10 ans français flirté avec le 3.50 %. Du côté des marchés actions, 2025 débute en fanfare, avec une mention spéciale pour l'Europe, qui progresse de 7,98 % sur le mois. La sous-performance des indices américains, et plus particulièrement du Nasdaq, est due à une start-up chinoise jusqu'alors inconnue, Deepseek: elle a annoncé avoir développé une IA très efficace, moins gourmande en énergie et ce, pour 6 millions de dollars. ...Est-ce un game-changer dans le marché de l'IA ? L'avenir nous le dira, mais à court terme cela rend nerveux les investisseurs. Le modèle chinois briserait les barrières à l'entrée de cette technologie et ferait craindre une guerre des prix.

Nous avons profité des tensions obligataires pour renforcer la poche de l'Investment Grade Européen via les OPC Keren Credit et Pareto Nordic Cross Credit. Si les taux de la Zone Euro ont été aspiré par les tensions sur les marchés US, la croissance atone et la baisse des taux directeurs militent pour une détente prochaine. Par ailleurs, sur la poche action, nous avons rentré le fonds Axiom European Bank, qui génère régulièrement de l'Alpha sur un secteur porteur.



Thomas RAFFY  
Directeur de la  
gestion sous mandat



Patricia PATTEIN  
Responsable de la  
multigestion

■ **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

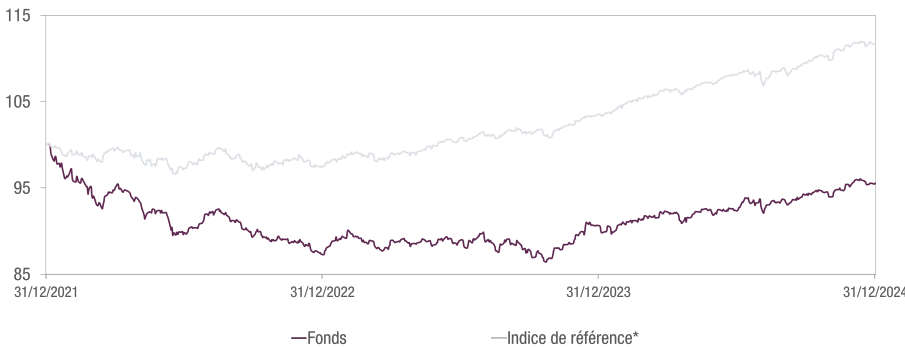
Le Fonds a une stratégie de constitution via des OPC uniquement, d'un portefeuille à dominante taux (obligataire et monétaire), c'est à dire :

- Exposé entre 40% et 100% en produits obligataires et monétaires ;
- Jusqu'à 35% maximum en actions.

■ **SRI<sup>(2)</sup>**

+ faible				Risque			+ élevé
1	2	3	4	5	6	7	
+ faible			Rendement potentiel				+ élevé

■ **ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 3 ANS**



\* Indice de référence :  
 • Jusqu'au 24/05/2013 : 50% MSCI World en € (hors dividendes) + 50 % JP Morgan Global Traded en €  
 • Depuis le 24/05/2013 : 20% MSCI AC World en € (dividende réinvesti) + 80% Ester capitalisé

■ **HISTORIQUE DES PERFORMANCES**

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	1,19%	2,90%	3,18%	6,43%	-0,14%	-1,76%	4,12%
Indice	0,80%	2,46%	3,71%	7,95%	13,40%	19,62%	29,63%
Ecart	0,39%	0,43%	-0,52%	-1,52%	-13,53%	-21,38%	-25,51%

Perf. calendaires	2025 (YTD)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds	1,19%	5,41%	3,84%	-12,70%	3,72%	-1,99%	9,29%
Indice	0,80%	7,90%	6,18%	-2,53%	4,68%	1,54%	4,97%
Ecart	-0,39%	-2,49%	-2,33%	-10,16%	-0,96%	-3,53%	4,32%

Perf. annualisées				3 ans	5 ans	10 ans	Création
Fonds	-	-	-	-0,05%	-0,35%	0,40%	-
Indice	-	-	-	4,28%	3,65%	2,63%	-
Ecart	-	-	-	-4,33%	-4,00%	-2,22%	-

■ **HORIZON DE PLACEMENT en année**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ **CARACTÉRISTIQUES DU FONDS**

**Codes ISIN** : FR0007027131  
**Ticker Bloomberg** : DAMAPAT FP Equity  
**Forme juridique** : Fonds Commun de Placement  
**Classification AMF** : Sans classification  
**Date de création du fonds** : 16/10/1998  
**Date de changement de stratégie** : 24/05/2013  
**Indice de référence** :  
 20% MSCI AC World Index € + 80% Ester capitalisé  
**Affectation des résultats** : Capitalisation  
**Devise de référence** : Euro  
**Pays de référence** :

**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Valorisateur** : CACEIS Fund Administration  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Centralisation** : 12h00  
**Souscription initiale** : 1 part  
**Souscription ultérieure** : 1 centième de part  
**Frais d'entrée** : 2,5%  
**Frais de sortie** : Néant  
**Commission de mouvement** : Néant  
**Frais de gestion financière** : 1,50% TTC  
**Commission de surperformance (lorsque la performance du fonds est positive)** : 15% TTC max. de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indicateur composite.

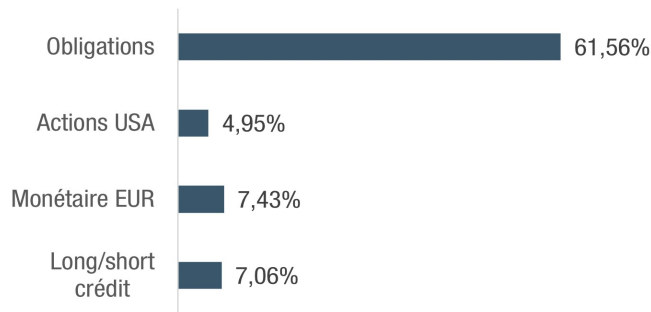


INDICATEURS DE RISQUE

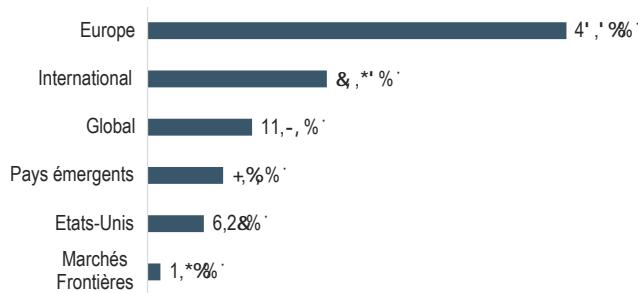
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an	3,32%	2,30%	0,82	-0,59	-0,02	1,21	0,70	0,84	0,02
3 ans	4,28%	2,66%	-0,61	-1,32	-0,03	1,18	0,54	0,73	0,03
5 ans	6,09%	3,21%	-0,27	-0,96	-0,02	1,58	0,69	0,83	0,04

PORTEFEUILLE

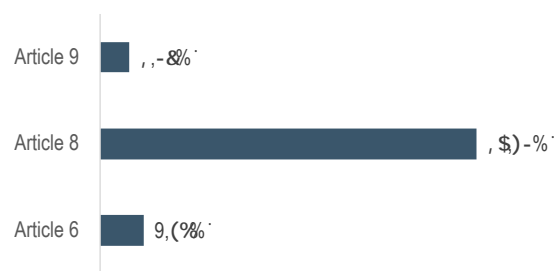
Stratégie



Répartition par zone géographique



Répartition par article SFDR



POIDS DE L'ACTIF NET

POIDS DE L'ACTIF NET	
<b>Obligations</b>	<b>61,56%</b>
Obligations EUR Crédit	15,06%
Obligations EUR haut rendement	14,33%
Obligations EUR Court-Moyen Terme	11,35%
Obligations émergentes	5,81%
Obligations convertibles	3,98%
Obligations internationales	3,04%
Obligations USD haut rendement	1,27%
<b>Actions</b>	<b>22,88%</b>
Actions Europe	11,45%
Actions Etats-Unis	4,95%
Actions Internationales	2,77%
Actions Marchés Frontières	1,61%
Actions Pays émergents	1,37%
Actions thématiques	0,74%
<b>Monétaire</b>	<b>7,43%</b>
Monétaire EUR	7,43%
<b>Liquidités</b>	<b>0,00%</b>
<b>Alternatif</b>	<b>7,06%</b>
Long/short crédit	7,06%

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS

5 + forts contributeurs à la hausse	Contribution
DAM-DEL PR PW-I	0,29%
AI L-CQE MCESEB	0,25%
ADS VN CL AL U-I	0,14%
M CONV SRI-IC	0,10%
IDPDE AM-EUR	0,10%
5 + forts contributeurs à la baisse	Contribution
AL-E SRI C-RT\$AC	-0,04%
UTI IN DNY EQ-	-0,03%
IUS Dollar Spot	-0,01%

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Ventes
SANSO SHORT DURATION-I EUR	DELUBAC MONETAIRE
MUZINICH LONG SHORT	INDPNDNE AM SICAV
PARETO NORDIC CROSS	MUZIN AMERICAN YIELD USD
	ALLIANZ EMMK SRI



## ■ DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 31 janvier 2025

<sup>(1)</sup> SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

<sup>(2)</sup> SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

<sup>(3)</sup> Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - [www.delubac-am.fr](http://www.delubac-am.fr) - [contact@delubac-am.fr](mailto:contact@delubac-am.fr) - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€ - Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

